



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires
Service Environnement et Risques**

Digne-les-Bains, le **27 OCT. 2021**

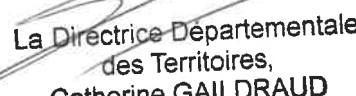
Pôle Environnement

Arrêté préfectoral relatif à la régulation du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) durant la campagne 2021-2022 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 4 au 25 octobre 2021.

Cette consultation faite par la voie électronique sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation.


La Directrice Départementale
des Territoires,
Catherine GAILDRAUD